

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DDEEES 146** Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une tente de presse associée aux défilés de mode des collections - été 2013, en bas de l'avenue des Champs Elysées (8e)

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris propose de conclure une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une tente de presse associée aux défilés de mode des collections été 2013, en bas de l'avenue des Champs Elysées (8 e) ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 26 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la Fédération française de la couture, du prêt-à-porter, des couturiers et des créateurs de mode une convention qui fixe les conditions d'occupation du bas de l'avenue des Champs Elysées (8e) par une tente de presse associée aux défilés de mode des collections été 2013.

Article 2 : La recette correspondante pour un montant fixé à 20.028,60 euros sera constatée sur le chapitre 70, nature 70 321, rubrique 91 du budget de fonctionnement de la ville de Paris de l'exercice 2012.